

# NOTICE EXPLICATIVE

## Contexte et niveau de connaissance

L'objectif de cette fiche est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore et aux végétations de son territoire.

Le niveau de connaissance de la flore d'une commune a été évalué en estimant l'exhaustivité de l'inventaire communal, c'est-à-dire le pourcentage d'espèces effectivement inventoriées par rapport au nombre total d'espèces estimées présentes dans la commune (méthode du Jackknife 1 (Vallet *et al.*, 2012)).

Le niveau de connaissance a été calculé à partir des observations effectuées après 2000 et divisé en trois classes :

- **A améliorer** : 50 à 66 % des espèces de la commune ont été inventoriées ;
- **Bon** : 67 à 74 % des espèces de la commune ont été inventoriées ;
- **Très bon** : plus de 75 % des espèces de la commune ont été inventoriées.

Plus le niveau de connaissance est élevé, plus les enjeux floristiques de la commune sont bien cernés.

## FLORE

Cette partie met en lumière les espèces à enjeux présentes actuellement dans la commune (après 2000) pour lesquelles une attention particulière est préconisée. Cette synthèse s'appuie sur les données présentes dans la base de données *Flora* du CBNBP. Les données sont le fruit d'un travail de terrain le plus exhaustif possible durant lequel toute la diversité des milieux naturels a été échantillonnée dans le but d'obtenir une image fidèle de la composition floristique communale. L'ensemble des espèces poussant spontanément ont été prises en compte, qu'elles soient rares ou communes, indigènes ou exotiques. Le référentiel taxonomique utilisé est TAXREF v7.

## Flore protégée

Afin de préserver le patrimoine naturel, les politiques publiques environnementales ont mis en place un système de **protection stricte** d'espèces animales et végétales (article L. 411-1 du code de l'environnement). Ainsi, **les activités portant sur les spécimens, les sites et en particulier la destruction, la cueillette ou le transport de ces espèces sont interdits**. Le non respect de ces règles fait l'objet de sanctions pénales prévues par l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Il existe deux statuts de protection :

**PN** : Espèce bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine (arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995).

**PR** : Espèce bénéficiant d'une protection régionale en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991). Cette liste d'espèces végétales complète la liste nationale.

## Flore menacée

La liste rouge des plantes vasculaires d'Île-de-France, élaborée selon la méthode de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), hiérarchise le degré de menace pesant sur les espèces indigènes (= autochtones ou spontanées) de la région. Cet outil constitue une aide à la décision, en contribuant à la hiérarchisation des enjeux floristiques et en permettant la mise en place de réponses proportionnées et adaptées aux problématiques de conservation de la nature.

**CR** : *Critically endangered* = En danger critique d'extinction. Espèce confrontée à un risque d'extinction à l'état sauvage extrêmement élevé et à court terme.

**EN** : *Endangered* = En danger d'extinction. Espèce dont la survie est peu probable à moyen terme si les facteurs responsables de la disparition se maintiennent.

**VU** : *Vulnerable* = Vulnérable. Espèce dont la survie est peu probable à long terme si les facteurs responsables de sa disparition continuent à agir.

**NT** : *Near threatened* = Quasi menacé. Une espèce est dite quasi menacée lorsqu'elle ne remplit pas, pour l'instant, les critères des catégories menacées (CR, EN ou VU) mais qu'elle est susceptible de les remplir dans un proche avenir.

La flore menacée d'Île-de-France correspond aux espèces classées dans les trois catégories les plus élevées (CR, EN, VU).

## Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. C'est un outil de connaissance et d'information, devenu une référence dans le cadre des orientations en matière de politiques d'aménagement. Les informations contenues dans l'inventaire ZNIEFF doivent être prises en compte notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme et dans les études d'impacts.

L'existence d'une ZNIEFF repose en grande partie sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces dites « déterminantes » sur un territoire donné.

Les espèces déterminantes pour la création de ZNIEFF en Île-de-France sont classées en trois catégories :

**Z1** : espèce déterminante dans tous les cas sur l'ensemble de la région.

**Z2** : espèce soumise à des restrictions géographiques. L'espèce est déterminante dans tous les cas à Paris et dans les trois départements de la petite couronne ; la restriction géographique concerne les autres départements de la région. Ce groupe réunit des espèces non protégées mais très peu fréquentes dans certains secteurs de la région.

**Z3** : espèce des milieux très anthropiques (cultures, carrières, friches,...). Pour être effectivement déterminantes, ces espèces doivent être présentes en populations significatives, être accompagnées d'autres espèces déterminantes et surtout ne pas présenter un caractère fugace.

## Flore exotique envahissante

Une espèce est dite « **exotique envahissante** » lorsque sa prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels peut entraîner des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement des écosystèmes où elle s'est établie.

Deux catégories sont distinguées dans la fiche :

- **Avérée** : Espèce à distribution locale et/ou généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés, dominant ou co-dominant dans ces milieux et **ayant un impact (avéré ou supposé) important** sur l'abondance des populations et les communautés végétales autochtones.
- **Émergente** : Espèce dont l'ampleur de la **propagation n'est pas connue ou reste encore limitée**, présentant ou non un comportement envahissant (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité.

## Flore non revue

Les observations effectuées par le passé renseignent sur la nature des cortèges floristiques présents avant 2000 et permettent d'estimer l'évolution de la flore, par la mise en évidence des espèces non revues récemment. Les espèces patrimoniales sont mises en avant et certains habitats auxquels elle sont liées sont détaillés.

# VEGETATIONS

## Grands types de végétations

Tandis que le terme de flore désigne l'ensemble des espèces présentes, celui de végétation correspond à leur association en communautés. Ainsi, la végétation est « **l'assemblage des espèces végétales dans l'espace** ». C'est donc un ensemble structuré de végétaux, où chaque espèce occupe une place particulière. La végétation traduit les conditions écologiques du milieu et participe ainsi à l'évaluation des enjeux en terme de biodiversité. La cartographie des végétations réalisée en Seine-Saint-Denis s'appuie sur la méthode phytosociologique et sur la typologie Corine biotopes.

Les grands types de végétations présents dans la commune sont détaillés suivant la nomenclature phytosociologique et illustrés par un graphique. La proportion de milieux naturels et semi-naturels a été estimée à l'échelle de la commune.

## Végétations patrimoniales

La prise en compte des végétations patrimoniales permet de compléter les enjeux de préservation liés à la flore, en mettant en évidence la présence de communautés végétales présentant un **intérêt écologique majeur**.

Les **végétations d'intérêt patrimonial** correspondent aux végétations **rares et menacées** (Fernez, 2015). Leur patrimonialité a été évaluée à partir de **critères quantifiables ou mesurables** indiquant le **risque de disparition et les tendances** observées à l'échelle régionale ou, à défaut, estimée à dire d'expert. Certaines de ces végétations relèvent de la Directive Habitats-Faune-Flore, définie par l'Union Européenne.

## CARTES

La carte des « **habitats naturels** regroupés par catégories » synthétise les données et simplifie l'information de la typologie Corine Biotopes. Dans un souci de lisibilité, les végétations d'une surface inférieure à 625 m<sup>2</sup> (25 m x 25 m) sont signalées par un point.

La carte des « **espèces et végétations d'intérêt patrimonial** » permet de visualiser les enjeux concernant la flore et les végétations de la commune. Les espèces protégées, menacées, quasi menacées et/ou déterminantes de ZNIEFF sont représentées, ainsi que les végétations patrimoniales.

La date indiquée après le nom de l'espèce correspond à sa dernière mention dans la commune. Lorsqu'une espèce a fait l'objet d'observations successives dans une même station, seule la dernière date d'observation figure.

Lorsque plusieurs espèces patrimoniales cohabitent, un unique polygone regroupant l'ensemble des données est matérialisé sur la carte.

## BIBLIOGRAPHIE

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015 - *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 Volumes: méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p

FILOCHE S., RAMBAUD M., AUVERT S., BEYLOT. & HENDOUX F., 2014 - *Catalogue de la flore vasculaire d'Île-de-France (rareté, protections, menaces et statuts)*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien & Muséum national d'histoire naturelle, 163 p.

JAUZEIN P. & NAWROT O., 2011 - *Flore d'Île-de-France*. Éditions Quae, 969 p.

VALLET J., RAMBAUD M., COQUEL L., PONCET. & HENDOUX F., 2012 – *Effort d'échantillonnage et atlas floristiques – exhaustivité des mailles et caractérisation des lacunes dans la connaissance*. Comptes rendus Biologie 335, 753–763.

Auteurs : N. Cudennec, F. Lehane et F. Perriat

Mise à jour : janvier 2016.